



Commune de Saint Hilaire Les Places

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022 à 19h00

### COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre 2022 à 19h00, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 02 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Sylvie VALLADE**, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, Mme Pauline BRUZAT, Mme Marie-José HEGARAT, M. François DAGIRAL, Mme Brigitte LALLET, M. Vincent CALLANDREAU, Mme Véronique JEAN.

ABSENTS excusés : Mme Véronique BONNET (pouvoir à M. CHANDES), M. Sébastien BAYLET (pouvoir à Mme VALLADE), M. Jean-Marie BEYNET, M. Roland GRANGER (pouvoir à Mme VALADE).

ABSENT : M. Paul DEBET

Secrétaire de séance : M. Vincent CALLANDREAU

#### APPROBATION COMPTE(S) RENDU(S)

**Approbation du compte rendu du 25 juillet 2022.** Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### I – AFFAIRES FINANCIERES

##### 1/ Tarifs 2023 Flower Camping, règlement et conditions générales de vente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intégralité des tarifs Flower Camping L'air du Lac, le règlement intérieur et les conditions générales de vente 2023 joints en annexe.

Le Conseil Municipal est également invité à se prononcer sur les tarifs ci-dessous :

Tarifs laverie	
LAVERIE	
Jeton machine à laver	5,00 €
Jeton sèche linge	3,00 €
1 tablette lessive	0,50 €

Promotions Partenaires		
NOM	Promotion	Période
ACSI	Tarif unique : 13€/nuit en emplacement avec électricité + 1 chien + taxe de séjour --> sur présentation de la carte ACSI 2023	DU 07/04 AU 01/07 DU 02/09 AU 24/09
FFCC	Tarif unique : 13€/nuit en emplacement avec électricité + 1 chien + taxe de séjour --> sur présentation de la carte FFCC 2023	DU 07/04 AU 01/07 DU 02/09 AU 24/09
ADAC	-10% sur les emplacements --> Sur présentation de la carte ADAC 2023	DU 07/04 AU 01/07 DU 02/09 AU 24/09
VAN AWAY	-10% sur les emplacements --> Sur présentation de la carte VAN AWAY 2023	DU 07/04 AU 01/07 DU 02/09 AU 24/09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'ensemble de ces tarifs, le règlement intérieur et les conditions générales de vente 2023.

## 2/ Tarifs 2023 cantine et garderie

Madame Le Maire propose les tarifs cantine et garderie 2023 suivants :

CANTINE		2023
Élèves		2,60 €
Personnel communal et intervenants extérieurs		5,50 €

GARDERIE		2023
Matin		1,80 €
Soir		2,80 €
Matin + soir		4,20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs 2023 proposés.

## 3/ Tarifs 2023 cimetière

Madame le Maire propose les tarifs du cimetière suivants :

	Durée	Tarif
Concession terrain 4 m <sup>2</sup>	Perpétuelle	240 €
Au-delà de 4m <sup>2</sup> : prix au m <sup>2</sup>	---	60 €
Concession cavurne 1m * 1m	Perpétuelle	100 €
Case columbarium « prestige »	15 ans	350 €
Case columbarium « prestige »	30 ans	690 €
Case columbarium « colombier »	15 ans	300 €

Case columbarium « colombier »	30 ans	520 €
Jardin du souvenir		40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs 2023 proposés.

#### 4/ Tarifs location 2023 salle polyvalente, buvette et Bibliothèque

Après discussions, Madame le Maire propose les tarifs de location 2023 suivants :

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>2022</b>	
<b>Personnes domiciliées dans la commune</b>	<b>1 ère journée</b>	<b>2 ème journée</b>
Animation sans repas	120,00 €	100,00 €
Bals, Thés dansants sans cuisine	150,00 €	120,00 €
Repas	250,00 €	200,00 €
Vin d'honneur	120,00 €	100,00 €
<b>Personnes non domiciliées dans la commune</b>	<b>1 ère journée</b>	<b>2 ème journée</b>
Animation sans repas	180,00 €	140,00 €
Bals, Thés dansants sans cuisine	260,00 €	210,00 €
Repas	510,00 €	410,00 €
Vin d'honneur	180,00 €	140,00 €
<b>Majoration location &gt; 2j (si clés retirées avant 17h00)</b>	50.00 € / j	
<b>Caution ménage</b>	<b>Salle + cuisine</b>	<b>Cuisine seule</b>
Tarif	150,00 €	100.00 €
<b>Energie</b>	<b>de 0 à 100 kw</b>	<b>Au delà de 100 kw</b>
Tarif	compris dans la location	0,30 € par kw
<b>BUVETTE</b>	55 € / jour	
<b>BIBLIOTHEQUE Location annuelle</b>	30 € par mois pour ½ journée par semaine	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs 2023 proposés.

#### 5/ Tarifs 2023 eau, assainissement et travaux associés

Madame le Maire propose de nouveaux tarifs pour 2023 dont une augmentation 0.10 € du m3 d'eau consommé. Monsieur François DAGIRAL souhaite que ce tarif n'évolue pas. Madame le Maire met au vote la proposition suivante :

<b>FACTURATION</b>	<b>TARIFS</b>
BRANCHEMENT COMPTEUR EAU si inférieur ou égal à 10 mètres linéaires	500,00 €
BRANCHEMENT COMPTEUR EAU si supérieur à 10 mètres linéaires	500€+ 15 € / ml au-delà de 10ml
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF si inf. ou égal à 10 mètres linéaires	350,00 €
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF si supérieur à 10 mètres linéaires	350€ + 15 € / ml au-delà de 10ml
DEPLACEMENT COMPTEUR EAU	260,00 €
ENLEVEMENT DE COMPTEUR	35,00 €
REMISE DE COMPTEUR	130,00 €
REMPLACEMENT DE COMPTEUR	260,00 €
CONSOMMATION EAU AU M3	1,20 €
PART FIXE EAU/AN	41,00 €
LOCATION COMPTEUR / AN	5,00 €

TAXE POLLUTION EAU /M3	0,33 €
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT AU M3	1,00 €
PART FIXE ASSAINISSEMENT/AN	33,00 €
TAXE COLLECTE ASSAINISSEMENT /M3	0,25 €

Après en avoir délibéré par **12 voix POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTION** :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de valider l'ensemble des tarifs.

#### 6/ Passage à la nomenclature M57

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Vu :**

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Considérant :**

- Que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023, sans présentation fonctionnelle,
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune,

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

**-AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour le budget principal de la commune de Saint-Hilaire-les-Places, pour la version M57 développée sans présentation fonctionnelle.

**-AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 7/ Subvention 2022 / Association des « Amis des Fleurs »

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant** le courrier de demande de subvention présenté,

*Madame Marie Line VALADE, présidente de l'association ne prend pas part au vote.*

**Après en avoir délibéré par 11 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

**-ATTRIBUE** une subvention de 300.00 euros à l'association des Amis des Fleurs.

#### 8/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Travaux de voirie point à temps 2023

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Travaux de voirie 2023 »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 14 231,00 € HT, représentant 50 % d'une dépense estimée à 28 262,00 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

**- DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.

**- AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**9/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Travaux assainissement voie communale n°1, « Route du Lac »**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Travaux d'assainissement voie communale n°1, « Route du Lac » »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 5 191,59 € HT, représentant 50 % d'une dépense estimée à 10 383,17 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**10/ Demande de subvention amendes de police 2023 – Sécurisation traverse du village La Grènerie / Pommet – Tranche 1**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Sécurisation de la traverse du village de La Grènerie / Pommet-Tranche 1 »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme amendes de police 2023 pour un montant prévisionnel de 3 000,00 € HT, représentant 50 % d'une dépense estimée à 6 000,00 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme amendes de police 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**11/ Demande de subvention d'investissement 2023 – Travaux sur voirie communale n°110, « Passage de La Gorgère »**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Travaux sur voirie communale n°110, « Passage de la Gorgère » »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 10 445,60 € HT, représentant 50 % d'une dépense estimée à 20 891,20 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**12/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Travaux de couverture sur église romane**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Travaux de couverture sur église romane »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 3 742.63 € HT, représentant 40 % d'une dépense estimée à 9 356.58 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**13/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Création aire de camping-car**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Création d'une aire de camping-car adossée au camping « L'air du lac » »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 6 183.64 € HT, représentant 30 % d'une dépense estimée à 20 612.12 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**14/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Aménagement local associatif au lac de Plaisance**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Aménagement d'un local associatif au lac de Plaisance »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 4 944.32 € HT, représentant 30 % d'une dépense estimée à 16 481.08 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**15/ Demande de subvention d'investissement CTD 2023 – Rénovation toiture + plafond salle polyvalente / Tranche 2**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet d'investissement « Rénovation toiture et plafond salle polyvalente / Tranche 2 »,
- La nécessité de compléter la demande de subvention déposée au titre du programme CTD 2023 pour un montant prévisionnel de 12 399.53 € HT, représentant 30 % d'une dépense estimée à 41 331.78 € HT.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DONNE** son accord pour solliciter auprès du Département de la Haute-Vienne une subvention au titre du programme CTD 2023, aussi élevée que possible, pour le projet cité ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### 16/ Décision Modificative N°1

#### Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

#### Considérant :

- Les dépenses imprévues à la section de fonctionnement,
- L'état de consommation des crédits à la section de fonctionnement,
- Les recettes augmentées perçues à la section de fonctionnement,
- La nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires aux chapitres 011 et 012 afin de que la commune puisse payer ses charges jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire en cours,
- La décision modificative proposée suivante :

<u>Chapitres</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés des comptes</u>	<u>Recettes</u>
70	70323	Redevance occupation du domaine public	+ 6 388,00 €
70	7083	Locations diverses camping	+ 11 935,00 €
70	7088	Recettes buvette	+ 26 520,00 €
		<b>Total chapitre 070</b>	<b>44 843.00 €</b>
77	773	Mandats annulés	+ 4 383,00€
77	7788	Remboursement cotisations	+ 8 772,00 €
		<b>Total chapitre 077</b>	<b>13 155.00 €</b>
		<b>Total décision modificative</b>	<b>57 998.00 €</b>
<u>Chapitres</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés des comptes</u>	<u>Dépenses</u>
011	60612	Energie-Electricité	+ 30 000,00 €
		<b>Total chapitre 011</b>	<b>30 000.00 €</b>
012	6411	Traitement agents non titulaires	+ 14 000,00 €
012	6451	Cotisations URSSAF	+10 000,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 2 998,00 €
012	6454	Cotisations ASSEDIC	+ 1000,00 €
		<b>Total chapitre 012</b>	<b>27 988.00 €</b>
		<b>Total des modifications</b>	<b>57 998.00 €</b>

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **VALIDE** la décision modificative ci-dessus proposée.

### 17/ Don pour venir en aide aux sinistrés de la tornade 23 octobre 2022

#### Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

#### Considérant :

- Les dégâts occasionnés par la tornade du 23 octobre dernier dans le Sud-Arrageois, et plus particulièrement sur les communes de Bihucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Mory et Récourt,
- La collecte de fond portée par l'association des Maires du Pas-de-Calais et la Protection Civile du Pas-de-Calais.

**Après en avoir délibéré par 6 voix POUR / 0 CONTRE / 7 ABSTENTIONS :**

-**DECIDE** de faire don à la Protection Civile du Pas-de-Calais d'un montant de 300.00 €, au titre du programme « Solidarité avec le Sud-Arrageois ».

-**DECIDE** d'inscrire ce don au compte 6713 –Secours et dots du budget principal.

### 18/ Colis des aînés 2023

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

-Les montant attribués en 2022,

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

-**DECIDE** d'attribuer les montants suivants aux colis des aînés 2023 :

- 22 €/ colis personne seule,
- 32 € / colis couple.

## II– AFFAIRES GENERALES

### 19/ Camping-car park / Convention d'occupation du sol

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Le projet de convention d'occupation du sol présenté par la société CAMPING-CAR PARK, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le locataire est autorisé, sous le régime des autorisations temporaires d'occupation du domaine public, à exploiter l'aire de stationnement pour camping-car.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du sol proposée et à produire tout document nécessaire à la contractualisation avec la société CAMPING-CAR PARK.

### 20/ Extinction éclairage public

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

-La volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, -

-La réflexion ainsi engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public,

-Que la réduction de la facture de consommation d'électricité contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses,

-Que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes,

-Que techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges *ad hoc* dans les armoires de commande d'éclairage public concernées,

-Que la commune sollicitera le syndicat d'énergies Haute-Vienne pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires,

-Que cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population,

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit 22h30 à 06h30, tous les jours, sur tout le territoire communal et de manière permanente.
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure ainsi que les mesures d'information de la population.

## **21/ Contrat d'assurance groupe des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL**

**Le Conseil Municipal,**

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

**Considérant :**

- Que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier,
- Que durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
  1. Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation,
  2. Augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ),
- Que les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

**Après en avoir délibéré par 13 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION :**

- CHOISIT** de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion,
- ACCEPTE** la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier SOFAXIS,
- AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

La séance est levée à 23h20.